

Arrêté de création de comité de recrutement des maîtres de conférences et professeurs des universités associés (MAST/PAST) au titre de la campagne 2024

Le Président de l'université

- Vu le décret n°85-733 du 17 juillet 1985 relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités ;
- Vu le décret n°91-267 du 6 mars 1991 relatif aux enseignants associés ou invités dans certains établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu les modalités de recrutement des maîtres de conférences et professeurs des universités associés (MAST et PAST) votées au conseil académique en date du 12 septembre 2023 et au conseil d'administration en date du 20 octobre 2023 ;
- Vu la note de cadrage relative au recrutement des maîtres de conférences et professeurs des universités associés en date du 04 janvier 2024 pour la rentrée universitaire 2024-2025 ;
- Vu la publication d'un poste d'enseignant associé en section 16 ;
- Vu l'arrêté n°24 208 900 051 de création de comité de recrutement des maîtres de conférences et professeurs des universités associés (MAST/PAST) au titre de la campagne 2024 en date du 29/04/2024 ;

Arrête

(Annule et remplace l'arrêté n°24 208 900 051 en date du 29/04/2024)

Article 1 :

Un comité de recrutement, chargé d'examiner et de classer les candidatures, est créé dans le cadre des opérations de recrutement d'un maître de conférences associé en section 16 (Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale) pour l'UFR LLSHS avec une affectation recherche au laboratoire UTRPP.

Article 2 :

Sont nommés membres du comité de recrutement :

- Héloïse HALLIDAY, représentant(e) de la discipline, MCF, Université de Bourgogne ;
- Béatriz SANTOS, représentant(e) de la discipline, MCF, Université Paris Cité ;
- Dominique MAZEAS, représentant(e) de la discipline, MCF, Université Paris Cité ;
- Aurélie MAURIN SOUVIGNET, représentant(e) de la discipline, PR, Université Sorbonne Paris Nord.

Article 3 :

Madame Aurélie MAURIN SOUVIGNET est nommé(e) président(e) du comité de recrutement.

Article 4 :

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villetaneuse, le 10/06/2024

Le Président de l'université

Christophe FOUQUERÉ

